

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Comité du  
**Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes**

**Séance du 23 Janvier 2008**

Objet : L'an deux mille huit et le vingt trois Janvier  
à 17 heures 30

**Budget  
Primitif  
2008** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit  
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
**Monsieur Jean THAON**

**Présents ou représentés :**

0801/01

**MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, CLARY, ESTROSI, MARY, PAUGET.  
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, RAYBAUD,  
RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.**

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2008 sans aucune augmentation par rapport à 2007.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2008 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	1 582 800.00 €
	Investissement .....	18 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>1 600 800.00 €</b>
RECETTES :	Fonctionnement .....	1 582 800.00 €
	Investissement .....	18 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>1 600 800.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

